



**Prochain forum:**  
vendredi 6 octobre 2006, 20 heures,  
à salle communale de Chandolin

**Modérateur:**  
Jean Bonnard, rédacteur en chef  
du *Nouvelliste*.

**Thème:**  
Aménagement du territoire et Tourisme

**Invité**  
Jean-Michel Cina, conseiller d'Etat



### Projet d'envergure

«J'espère que les Anniviards réalisent l'importance de pouvoir porter ensemble un projet d'envergure tel que celui-ci», déclare Jean-Marie Viaccoz, sous-préfet.

Page 2



### Positif pour le tourisme

La fusion des communes donnerait une image positive de la vallée dans le secteur touristique. Ce serait aussi l'occasion, selon Claude Buchs, de lancer des projets de grande importance.

Page 3

# INFusion

Bulletin d'information gratuit sur la fusion des communes d'Annivières

Octobre 2006 | 4

## Edito



## Osons faire l'avenir

**R**egrouper des communes n'est pas un projet facile à réaliser. Les communes d'Annivières l'expérimentent à leur tour. Le projet tarde à convaincre les indécis. Les opposants soulèvent, au-delà de l'aspect identitaire et émotionnel, des préoccupations légitimes. Et pourtant notre vallée a tout pour réussir une fusion.

Une longue tradition de vie en commun nous unit. Que l'on songe aux assemblées bourgeoises, aux fêtes religieuses, aux consortages d'alpages, aux réunions des sociétés de villages, aux assemblées de remontées mécaniques... Depuis des siècles, chaque Anniviard fait partie d'une communauté à l'endroit où il possède des biens (mayens, alpages, vignes, ...).

Depuis l'avènement du tourisme hivernal, les communes ont encore renforcé leur collaboration. N'ayant pas la taille critique, elles ont dû se résoudre à constituer des associations intercommunales pour remplir une grande partie des tâches publiques. Les assemblées primaires ont renoncé progressivement à leurs prérogatives dans les secteurs essentiels comme l'école.

De plus, les trois quarts des décisions sont en effet imposées par le droit fédéral - notamment le droit environnemental, l'aménagement du territoire, les forêts, les eaux - ou cantonal - en particulier le droit des constructions, la loi sur les routes, les forces hydrauliques, l'agriculture, le tourisme, le feu... On cultive dès lors trop souvent une indépendance qui n'existe plus.

La bonne volonté ne suffit plus pour maîtriser la complexité des tâches liées au développement touristique (22'000 lits). D'autre part, le métissage de la population s'accélère. Des commerces se ferment. Les jeunes Anniviards

éprouvent de la peine à trouver des emplois sur place répondant à leur excellente formation.

Divisés, nous sommes trop faibles pour créer des places de travail. En regroupant nos forces, nos ressources et nos achats, nous serons en mesure d'investir là où c'est urgent en fonction des nouveaux besoins et des nouvelles tâches. Je suis convaincu que l'avenir est mieux assuré ensemble que chacun pour soi. Seul, on est rarement en bonne compagnie. Le travail, les loisirs ou les achats ne sont plus confinés à la Commune.

L'expérience nous apprend que les communes fusionnées n'ont pas regretté leur choix et que la vie villageoise s'est au contraire développée et affermie. Il faut à un moment donné faire le deuil des structures essentiellement administratives qui ont fait leur temps. Nous devons être à la hauteur des pionniers qui ont fait cette vallée et ont su prendre des décisions courageuses bien que contestées à l'époque (centre scolaire, horaire continu, etc...). Il serait regrettable d'attendre qu'un regroupement devienne une question de survie ou un diktat cantonal.

Une fusion, ce n'est pas qu'une question de subventions et de professionnalisation des services, c'est aussi un projet de société. Des défis passionnants s'offrent à nos enfants: meilleure mise en valeur du patrimoine hydroélectrique, affectation de terrains pour les résidents, modernisation des remontées mécaniques, répartition des équipements publics sur tout le territoire, réaménagement des bisses, aide à la rénovation des mayens, etc... A eux de les relever et à nous d'assumer notre responsabilité devant l'histoire.

Simon Epiney  
Conseiller aux Etats

## L'invité



## La fusion de communes, mal nécessaire ou cerise sur le gâteau pour le développement régional ?

**L**es notions de développement régional recoupent différents domaines, aussi divers que les aspects économiques, sociaux ou environnementaux. A ce titre, ce développement s'inscrit pleinement dans la durabilité préconisée au niveau international, national ou cantonal.

Le but de la politique régionale menée par le Gouvernement cantonal est de maintenir la population sur l'ensemble du territoire, également en montagne et dans les vallées latérales. Pour atteindre ce but, il faut permettre un développement économique harmonieux, basé sur les potentiels locaux et régionaux, respectant la culture, la tradition et l'environnement bâti ou naturel. Cette volonté concerne directement Annivières qui a réussi à maintenir sa population, entre autres grâce au tourisme, et à entretenir un patrimoine que d'aucuns qualifient d'exceptionnel.

La politique régionale de la Confédération connaitra dès 2008 un certain nombre de modifications liées aux changements de l'environnement économique et aux contingences financières des collectivités publiques. Les variations du cadre économique dans lequel évoluent nos entreprises ne s'arrêtent ni à la porte du Valais, ni à celle de la Vallée. Il suffit de penser ici aux conditions concurrentielles auxquelles est soumise l'activité touristique si précieuse pour Annivières. On peut aussi citer les incertitudes récemment constatées quant à l'avenir des grandes industries implantées dans la plaine du Rhône, qu'elles s'appellent Alcan, Novelis ou autrement.

Ce changement, aussi délicat à maîtriser soit-il, doit nous amener à porter



un regard critique sur nos activités, sur notre organisation et sur nos structures. Sont-elles toujours adaptées aux circonstances? Doivent-elles réviser leur orientation? Sommes-nous armés pour répondre aux défis du futur?

La réponse à ces questions peut et doit intervenir de différentes façons. Les sociétés de remontées mécaniques de la Vallée, par exemple, y ont répondu notamment en opérant un certain nombre de rapprochements destinés à améliorer leur capacité concurrentielle. Les communes ont développé, pour leur part, de multiples collaborations harmonieuses, au sein de diverses associations. L'heure est cependant venue pour les collectivités publiques, dont les citoyens sont les porteurs, de réfléchir à ces questions, d'opérer des choix et, à quelque part, de se réappropriier le pouvoir de décision.

Le développement régional s'est opéré dans ce pays, entre autres, au moyen de la LIM et des crédits sans intérêts

qu'elle permet d'octroyer. Pour ce faire, les communes se sont regroupées en associations régionales, mettant sur pied des programmes de développement et des plans d'actions pluriannuels.

La fusion des communes d'Annivières est le pas naturel qui suit la constitution d'associations. Elle permet de répondre aux besoins des collectivités cantonales dans leur défense des intérêts des régions de montagne, en concentrant les forces, en unissant les potentiels de développement et en surprenant les agglomérations et la Confédération sur la capacité de nos vallées à envisager l'avenir avec sérénité et confiance, mais aussi indépendance et autonomie. A ce titre, la fusion de communes n'est pas un mal nécessaire, mais bien la cerise sur le gâteau du développement régional, qui permet de couronner 30 ans d'efforts en la matière.

Jean-Michel Cina  
conseiller d'Etat

## Prochaines étapes

La population d'Annivières dira, le 26 novembre 2006, si oui ou non elle souhaite la fusion des six communes d'Annivières.

Si la population devait accepter la fusion en novembre, elle serait ensuite appelée à se prononcer dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2007 sur le contrat de fusion (par vote à bulletin secret), contrat qui devra également être approuvé par le Grand Conseil valaisan.

Jusqu'à l'automne 2008, les autorités actuelles prépareront

la fusion. Les autorités de la nouvelle commune seront élues à fin 2008, comme dans le reste du canton. Le 1<sup>er</sup> janvier 2009 sera le premier jour d'existence de la Commune d'Annivières.

D'ici là, il est encore temps de discuter et de débattre du projet. La population est invitée au 4<sup>e</sup> forum consacré aux thèmes de l'aménagement du territoire et du tourisme, le 6 octobre prochain à Chandolin, en présence notamment du conseiller d'Etat Jean-Michel Cina.



# Aménagement du territoire et tourisme: deux secteurs qui profiteraient de la fusion

**Quatrième et dernier volet de ces «entretiens» avec Annie Viers. Notre personnage virtuel apporte quelques éclaircissements sur les questions d'aménagement du territoire et du tourisme, des thèmes qui seront discutés lors du forum le 6 octobre à Chandolin.**

*Qu'est-ce que la fusion changera pour les services liés à l'environnement?*

Si on prend la question de l'alimentation en eau, celle des eaux usées ou encore des ordures, on peut admettre qu'il y aura une harmonisation des tarifs et donc tous les Anniviards et propriétaires de résidences secondaires paieront le même prix. En ce qui concerne la STEP, rappelons qu'elle est déjà gérée de manière intercommunale. Quant aux déchèrtes et déchetteries, plusieurs communes en sont déjà équipées et des projets existent pour Chandolin, Ayer et St-Luc. Avec la fusion, on peut imaginer qu'il y aurait une gestion au niveau de la vallée avec des emplacements choisis en fonction de leur caractère idéal, tout en veillant à la bonne répartition des sites dans le territoire.



*Toutes les communes disposent d'un plan de zone relativement récent. La fusion impliquerait-elle de les harmoniser?*

Les actuels conseils communaux ont en effet adopté le principe que les plans et les règlements des constructions seront harmonisés pour n'en former plus qu'un. Mais ils précisent que les particularités propres aux différents villages devront être maintenues. Cette opération sera effectuée avant la fin de la 1<sup>re</sup> période législative (31-12-2012). Comme la réalisation d'un nouveau plan de zone induira des frais, on pourrait imaginer de le faire par étapes. En temps ordinaires, ces règlements doivent être mis à jour tous les quinze ans environ. L'adaptation pourra se faire graduellement en fonction des problèmes pratiques qui surgiront.

*N'y a-t-il pas le risque que la fusion amène une réduction de la surface à bâtir?*

Non, et cela est inscrit dans l'article 19 du projet de contrat de fusion: «La fusion n'entraîne pas un réexamen des zones à bâtir qui sont conformes à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et ont été homologuées par le Conseil d'Etat.» La surface actuelle, environ 367 hectares, sera donc maintenue.

*S'il y a harmonisation de la réglementation sur les constructions, qui adopte le nouveau règlement?*

L'uniformisation des règlements des

constructions, le plan d'affectation des zones et les plans d'affectation spéciaux conserveront leur validité à l'intérieur des anciennes limites communales, et ceci jusqu'à leur uniformisation. D'ici à 2009, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle commune, les conseils communaux actuels pourraient effectuer un travail préparatoire permettant de réaliser l'harmonisation dans des délais raisonnables.

*En mai dernier, les jeunes se sont inquiétés durant leur forum du manque de logements disponibles. Est-ce que quelque chose changera avec la fusion?*

Cette problématique est déjà présente dans l'esprit des communes. Il faut toutefois rappeler qu'une commune a pour tâche d'équiper les zones à bâtir (eau, égout, etc.) et d'éventuellement construire des logements de type social (comme La Machigeaz à Vissoie ou encore à Chandolin où des logements seront disponibles pour les domiciliés à l'année à des prix abordables), mais elle n'a pas pour tâche de faire de l'immobilier. En fait, le phénomène du manque de logements pour les indigènes et les employés concerne toutes les régions touristiques des Alpes. Chamonix, par exemple, doit fermer chaque année une classe faute d'habitants, et donc d'enfants domiciliés en station! Si l'on en croit le président de Champéry Georges Mariétan (qui a essayé de faire passer dans sa commune la notion d'équilibre entre résidences secondaires et résidences principales), il est plus facile d'instaurer des réglementations contraignantes quand le territoire concerné est grand. La fusion pourrait aider à la mise en place de mesures permettant la construction de logements à l'année à des prix abordables.

*Les six communes actuellement n'adoptent pas les mêmes règles en termes d'aide au maintien du patrimoine bâti. Là aussi il y aura harmonisation?*

Oui, il faudra que la nouvelle com-

mune adopte une politique unifiée sur tout le territoire. Un cadre budgétaire devra être décidé pour l'ensemble, en fonction de ce qui a déjà été accordé, tout en respectant les particularités des différents villages.

*Du point de vue du tourisme, est-ce que la fusion aura une incidence sur l'organisation des sociétés de développement (SD)?*

La naissance de la commune d'Anniviards ne devrait pas changer quoi que ce soit, hormis le fait que si la fusion des communes a été acceptée, peut-être que celle des SD serait ensuite souhaitée pour rationaliser la gestion du tourisme. En regroupant les forces et les moyens financiers, on est toujours plus fort. Plus que la fusion des communes, c'est la nouvelle loi sur le tourisme qui risque d'avoir des incidences sur les sociétés de développement: selon la proposition de la commission extraparlamentaire, les SD devraient disparaître au profit d'organes vendant une destination où se regroupent plusieurs stations atteignant un plancher d'un million de nuitées, l'animation touristique locale restant un devoir des offices du tourisme.

*Qu'en est-il de la taxe de promotion touristique?*

La loi de 1996 permet aux communes de percevoir une taxe pour financer le tourisme. Les six communes l'ont introduite il y a une dizaine d'années, mais les taux de perception diffèrent légèrement entre les stations elles-mêmes et entre le haut et le bas de la vallée. Avec la fusion il y aurait évidemment une harmonisation. Si cette taxe devait rester de compétence communale après l'introduction de la nouvelle loi (l'avant-projet propose plutôt un impôt au niveau cantonal), cela permettra d'harmoniser les taxes tout en tenant compte des particularités des villages-stations et des villages du bas de la vallée.

*Si la fusion avait été effective au moment de la création de Sierre-*

*Anniviards Tourisme (SAT), est-ce que le bureau serait resté dans la vallée?*

Lorsque la question de la localisation des bureaux a été posée, le personnel a donné son accord pour se rendre à Sierre. Rappelons que la décision a été démocratique, et que tous les partenaires anniviards au sein de l'association ne se sont pas prononcés en faveur du maintien du bureau en Anniviards. C'est un choix qui peut se discuter puisque la mission du SAT est de représenter la destination hors du canton. Les offices du tourisme, dans chaque station, ont pour mission d'accueillir les touristes, les informer et leur proposer des animations.

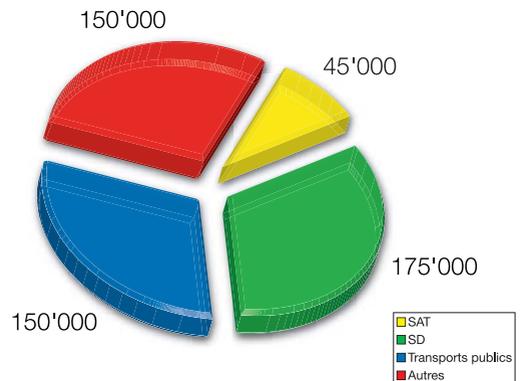
*Quelle sera la politique de la nouvelle commune en matière de soutien aux instances liées au tourisme?*

Actuellement, les communes soutiennent le secteur touristique pour plus de 500'000 francs par an. Ces soutiens pourraient être mieux consolidés, mieux coordonnés, en particulier pour favoriser l'utilisation des transports publics, que ce soit les

navettes ou les bus gratuits. Un autre secteur est celui des remontées mécaniques dont les communes sont des actionnaires importants. Une seule commune aurait une force plus importante lors de gros investissements. Ceux-ci pourraient être réalisés selon un tournoi entre les différentes sociétés de remontées mécaniques, en fonction de priorités à établir.

*Les communes soutiennent aussi le secteur agricole. La fusion changera-t-elle quelque chose pour les paysans?*

Globalement ce soutien sera maintenu mais, comme dans d'autres domaines, il y aura une harmonisation entre le soutien aux paysans de la vallée. Actuellement, le total de tous les montants communaux cumulés est d'environ 140'000 francs. Ce montant devrait être maintenu, voire augmenté, vu l'importance de l'agriculture pour l'entretien du paysage, ceci d'autant plus dans une région touristique comme Anniviards. Rappelons que le secteur agricole touche également des subventions cantonales et fédérales (paiements directs). ■



Les subsides alloués au tourisme, plus de 500'000 francs par an, se répartissent entre Sierre Anniviards Tourisme, sociétés de développement, transports publics et divers équipements (piscines, patinoires, tennis, Observatoire, patrimoine, etc...)

## «Porter ensemble un grand projet»

**Rencontre avec Jean-Marie Viaccoz, sous-préfet du District de Sierre**

*Quel regard posez-vous sur le projet de fusion des six communes du val d'Anniviards?*

Je soutiens complètement ce projet: un rassemblement est nécessaire afin de cumuler nos forces! Depuis toujours, les communes collaborent dans de nombreux domaines. La fusion va donc dans la logique des choses. Et je ne parle pas seulement des questions d'économies qui pourraient ainsi être réalisées, mais surtout, de l'identité. Avant d'être de Grimetz, de Vissoie ou de n'importe quelle autre commune, on est Anniviard. C'est en tout cas ainsi que je me sens.

*A quelques semaines des votations, comment percevez-vous la température au sein de la population?*

Je constate que ce projet de fusion

suscite encore des interrogations et des doutes. La peur d'éventuelles pertes d'emplois, les différentes questions financières et, comme partout, la difficulté à se séparer de certains privilèges au sein de sa commune... Ces points délicats laissent une quantité non négligeable de votants sceptiques, voire même opposés au projet.

*Quels sont les principaux griefs évoqués?*

La confiance a été passablement ébranlée lors de l'épisode du versement du retour des concessions: certains se sont étonnés qu'aucune part de cet argent n'ait pas été mise en réserve dans un fonds commun, en signe d'engagement en vue de la fusion. En outre, un reproche souvent adressé aux présidents est celui d'avoir imposé ce projet sans réellement tenir compte des besoins de la base. Certains pensent qu'un tel projet doit venir du peuple. Mais je ne suis pas d'accord: gouverner, c'est

prévoir! C'est aussi là le rôle des présidents. S'ils ne le font pas, on les accuse de ne pas avoir de vision pour le futur!

*Comment observez-vous l'évolution du débat depuis une année?*

Je regrette qu'il n'y ait pas de réel débat entre partisans et opposants. Je suis surpris de constater un mécontentement et une forme de ras-le-bol de la part de certains, déçus de la manière dont le projet a été mené. Aujourd'hui, les gens n'ont plus très envie de discuter. Cela me chagrine beaucoup.

*Quels seraient les ingrédients nécessaires pour que le projet puisse être soutenu par la population anniviarde?*

Peut-être qu'il y aurait besoin d'un peu plus de temps pour laisser le projet mûrir. Au moment où il a été lancé, les collaborations entre les communes existaient déjà dans de nombreux domaines. On a pensé qu'on était

prêt et qu'il n'y avait plus qu'un petit coup de pouce à donner. Peut-être a-t-on minimisé l'importance de la vague des opposants. Aujourd'hui, il est primordial de donner la parole à tous, afin que chacun d'entre nous puisse s'exprimer et qu'un jour cette fusion ne soit plus une utopie.

*Que se passera-t-il en cas de refus au mois de novembre?*

Il faudra laisser le projet reposer pendant un moment. Prendre le temps d'analyser ce qui s'est passé avant de remettre l'ouvrage sur le métier. Dans tous les cas, la collaboration entre les communes va nécessairement se poursuivre: si l'on veut relever des défis dans le futur, il est nécessaire de se mettre ensemble. Comme le dit le dicton: «L'union fait la force!» Avancer seul, est donc très difficile.

Mon dernier souhait est que les Anniviards réalisent l'importance de pouvoir porter ensemble un projet d'envergure tel que celui-ci! ■

# «Lorsque nous sommes unis, nous sommes forcément plus forts»

**«Nous donnons à l'extérieur une image positive, une image de région unie, qui va jusqu'à projeter une fusion politique sans qu'il y ait pour autant obligation.»** Voilà ce que ressentent de nombreuses personnes qui travaillent dans le tourisme, notamment l'hôtelier Claude Buchs. Si la fusion des communes devait être acceptée le 26 novembre 2006, l'effet sur l'image d'Anniviers à l'extérieur serait indéniable. Evidemment, pas au point de provoquer une explosion des nuitées! Ce qui relativise aussi l'effet que pourrait avoir un vote négatif. En fait, c'est surtout le dynamisme de la région qui profiterait de la fusion des six communes.

«Nous n'avons pas, en Anniviers, de grands projets fédérateurs. Si nous étions une seule et grande commune, nous aurions certainement plus de possibilités de lancer de grands projets». Pour Claude Buchs, il manque dans la vallée des visionnaires qui fédèrent la population autour de grands défis. La fusion des communes, peut-être, peut devenir ce projet pour demain. «On ne se demande pas assez ce qu'on pourrait faire ensemble...», regrette le président de Sierre Anniviers Tourisme. SAT, justement, a été un défi à relever pour travailler ensemble de manière plus professionnelle, avec plus de moyens. «Lorsque nous sommes unis, nous sommes forcément plus forts. C'est vrai, SAT fait la promotion de toute

une région, et non plus de chaque station individuellement, ce que regrettent certains encore. Mais il faut bien comprendre qu'il ne s'agit là en aucun cas d'une perte d'individualité. Je crois qu'on ne se rend pas assez compte au niveau régional combien il faut de moyens importants pour se faire connaître hors des frontières.

Et pour dégager ces moyens, il faut se rassembler.» Claude Buchs cite deux exemples qui montrent que déjà des choses excellentes se font ensemble: la gratuité des bus en hiver et l'abonnement unique pour les remontées mécaniques. «Voilà deux idées qui montrent l'entente qui existe déjà entre nos six communes.»

## Rédiger la Politique du tourisme

Prenez la «Politique du tourisme», qui est de compétence communale, et dont nos communes ne se sont toujours pas dotées. Cette politique serait une feuille de route pour orienter la branche. Et bien, il sera certainement plus facile de la rédiger une fois la fusion des communes réalisée. On aura alors une vision globale de la région, au niveau de la vallée. La réflexion autour de cette «Politique» amènerait peut-être à une prise de conscience de la nécessité de configurer les structures en fonction du tourisme, principale activité en Anniviers. «Toutes les infrastructures devraient s'adapter aux besoins de la branche touristique. On perd des employés,



donc des habitants, qui s'en vont vivre en plaine car ils ne trouvent pas dans la vallée de structures d'accueil pour les enfants correspondant aux horaires de travail dans le tourisme. Ils peinent aussi à trouver des logements. En étant

une seule et grande commune, nous serions plus unis et plus forts pour trouver des solutions à ces problèmes.»

L'hôtelier relève aussi que la fusion peut faciliter la mise en place de pro-

jets avec d'autres partenaires touristiques. Prenons un exemple: l'aéroport de Sion doit, s'il veut organiser des transports des voyageurs jusqu'en Anniviers, organiser des transferts sur six communes différentes: «C'est toujours plus facile lorsqu'il n'y a qu'un interlocuteur.»

Pour Claude Buchs, Anniviers peut tout à fait continuer à vivre comme aujourd'hui. Mais il aimerait bien que les Anniviers discutent franchement de ce projet qui déterminera leur avenir et que le débat vienne enrichir la réflexion. «Il y a une bonne entente entre les différents villages. Profitez-en pour nous rapprocher plus encore, pour imaginer et réaliser de nouveaux projets, des projets unificateurs qui fassent avancer notre vallée.»

## Fusion rime avec qualité de gestion

Depuis une quarantaine d'années, Urban Kittel est un acteur dynamique de la vie annivierde. Co-artisan notamment de la centralisation scolaire et de la création des étables en consortage, deux réalisations dont il est fier, il se prononce résolument pour la fusion des six communes. Pour lui, les nombreuses collaborations intercommunales ont un immense désavantage puisqu'elles induisent un gros déficit démocratique: «Les gens n'ont plus un mot à dire. Nous avons affaire à une série de technocrates qui ne voient que leur problème.» L'aménagement du territoire, en particulier, ne peut selon lui que profiter d'une gestion globale.

**Monsieur Kittel, quels sont à votre avis les besoins du val d'Anniviers en matière d'aménagement du territoire?**

Le premier problème est celui de l'entretien du paysage. Tous les sondages l'ont démontré: le principal atout d'Anniviers, c'est l'environnement, la beauté des paysages. Cela vient bien avant l'accueil et les équipements. Il est donc capital de protéger le site naturel qui nous fait vivre. En 1970, nous avons fait office de pionniers en créant une dizaine d'étables en consortage. Cela a largement contribué à l'entretien des paysages. Aujourd'hui, on se rend compte qu'on va manquer – et qu'on manque déjà dans certaines communes – de prés fauchables. Il faut aussi déboiser les prairies pour éviter une perte de patrimoine et conserver la diversité du paysage. De plus, le boom de la

construction ampute chaque année les surfaces à disposition. Il faut donc réserver des zones agricoles qui devraient idéalement se situer au fond de la vallée. Un plan d'aménagement ne peut se faire qu'à l'échelle d'Anniviers. Pour les étables en consortage, par exemple, le Service de l'agriculture ne donne plus de préavis favorable s'il n'y a pas de vision globale.

**Cela ne pourrait-il pas se faire par des accords intercommunaux?**

Difficilement. Quand on doit trancher dans le terrain, il est très compliqué de trouver des bases légales.

**On sait que, dans toutes les stations, les personnes qui y travaillent ont de la peine à trouver un logement sur place. Anniviers n'échappe pas à la règle. Une fusion pourrait-elle contribuer à résoudre le problème?**

On sait que les terrains du bas de la vallée sont moins chers que ceux situés dans les stations. Une commune unifiée permettrait de réserver des parcelles aux habitants. Bagnes l'a fait, dans la partie inférieure de la vallée, pour l'habitat des employés des remontées mécaniques ou les employés communaux. On pourrait imaginer que la Commune d'Anniviers ait un droit de préemption sur certains terrains. Actuellement, beaucoup d'entre eux sont achetés par des gens de l'extérieur alors que les stations ont besoin de la vente aux étrangers. Ce problème sera accentué avec l'abandon de la Lex Kohler et les mesures de contrainte qui ne vont pas tarder à

nos tomber dessus. Avec la fusion, on pourra déterminer pour l'ensemble de la vallée les zones où l'on veut le développement et celles où l'on veut davantage préserver la nature. Avoir pour chacune des six communes actuelles l'ensemble des zones n'est pas viable à long terme.

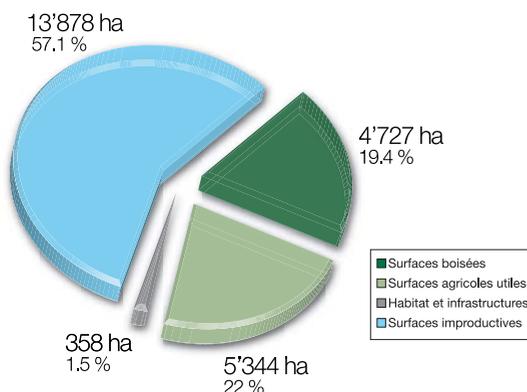
**Mais cela ne risque-t-il pas justement de vider les stations de leurs habitants?**

Rien n'empêchera de réserver dans chacune d'elles des immeubles pour les gens qui travaillent en station comme Chandolin l'a déjà fait. La commune d'Anniviers pourra déterminer sur son territoire, dans les stations, des zones de lits chauds ou tiè-

des, en fonction des besoins.

**Le canton a affirmé qu'en cas de fusion, il n'y aurait pas de diminution des zones à bâtir. Qu'en pensez-vous?**

Je pense qu'on peut difficilement affirmer cela. Mais il y aura une bien meilleure définition des zones à bâtir. Il existe entre 15 et 20 zones différentes. Chaque commune a une zone artisanale. Il ne faut pas rêver. Quel artisan va s'installer à Chandolin ou Grimont? Avec la fusion, on aura une gestion nettement plus harmonieuse et efficace de l'aménagement du territoire.



«L'association «Sierre-Anniviers Tourisme» a été créée longtemps avant le projet de fusion des communes et utilise déjà la «marque» Anniviers pour l'ensemble de sa promotion. En ce sens la fusion ne devrait pas influencer grandement le rendement de notre entreprise. Cependant il va de soi que nous entretenons une étroite collaboration avec les diverses communes, et qu'à ce titre, la multiplication des personnes de contacts ne nous facilite pas la tâche. Cette étape supplémentaire améliorerait certainement l'efficacité de notre travail par la simplification des étapes décisionnelles tout en laissant la place à toutes les régions et à toutes les idées dans nos divers comités. De plus, la marque «Anniviers» serait reprise de manière plus importante et compacte, ce qui influencerait de manière très positive sur l'image que notre région donne vers l'extérieur. Cette fusion représenterait pour nous une harmonisation des pensées entre le tourisme et la politique et cela ne pourrait être que bénéfique.»

Cœur du Valais  
Manu Broccard - directeur

## Bref retour sur les résultats financiers de l'année 2005

Comme promis dans le No 3 d'INFusion ainsi que lors du forum qui a eu lieu le 19 mai à Grimentz, nous donnons quelques informations financières découlant des comptes 2005.

En 2005, les dépenses courantes des communes (y compris les comptes intercommunaux) se sont élevées à 13.5 millions et les recettes à 16.6 millions. La marge d'autofinancement a donc été de 3.1 millions. Cela représente une sensible augmentation par rapport à 2004 où elle était de 2.4 millions. Comme pour le canton, les résultats sont donc très positifs.

Comme cela était prévu dans les plans financiers des communes, celles-ci ont massivement investi en 2005. Les investissements ont été de 8.6 millions, ce qui est supérieur aux prévisions d'environ 2 millions. Après déduction des recettes d'investissement de 2 millions, le total des investissements nets (à charge des communes) a été de 6.6 millions.

Les investissements nets n'ont donc pas pu être autofinancés et l'endettement net a augmenté de 3.4 millions pour atteindre la somme de 17.6 millions à la fin de l'année.

Il faut cependant se souvenir qu'à fin 2002, la dette nette cumulée des

communes annivardiennes s'élevait à 34 millions.

Il faut également rappeler que les communes possèdent des actions (Forces Motrices de la Gougra SA, Sierre-Energie SA et FMV SA en particulier) dont la valeur peut être estimée à 12 millions.

Cela signifie que si ces titres étaient vendus (ce qui n'est pas prévu), la dette nette ne serait plus que de 6 millions environ.

Les communes d'Ayer et Grimentz ont vu leur endettement diminuer alors qu'il augmentait dans les autres communes.

D'ici à la fin de 2008, les communes prévoient d'investir encore près de 13 millions (nets). Si l'on table sur des résultats similaires à ceux de 2005, l'endettement devrait donc augmenter de 3.7 millions environ et passer de 17.6 à 21.3 millions. En gardant une petite marge, cela pourrait être 22 millions.

En cas de fusion, l'aide extraordinaire du canton, qui sera de 5 millions, permettrait de ramener l'endettement net de la Commune d'Anniviers à 17 millions. Elle aurait donc un endettement relativement modéré à sa naissance.

## «Recréer un dynamisme en Anniviers»

**La fusion des communes d'Anniviers représente un choix de société qui concerne tout particulièrement les jeunes. Une quarantaine de jeunes avaient répondu à l'invitation de la Société pour le Développement de la Jeunesse en Anniviers SDJA en mai dernier. Ils ont pu s'entretenir avec les autorités communales et le conseiller aux Etats Simon Epiney.**

Quels sont les avantages et les inconvénients d'une fusion? Cette question a été débattue dans deux groupes de discussion. La liste des avantages est ressortie plus longue que celles des inconvénients. D'abord, on a constaté le nombre de sociétés ayant déjà été mises en commun, notamment au niveau des loisirs. Ecole et clubs sportifs leur ont permis de se connaître. Les jeunes ont dit leur confiance en la réussite d'une fusion des six communes si elle devait avoir lieu. Et puis, estiment-ils, la perte de l'esprit de clocher ne serait pas un mal. La fusion permettrait d'accélérer les prises de décision, elle motiverait plus de gens à s'investir pour la collectivité en tant que conseillers. Au sein des commissions, il deviendrait plus facile d'entraîner des spécialistes, augmentant ainsi les performances de la gestion communale. Les jeunes voient d'un bon œil la fusion si elle permet de créer des emplois qui leur permettent de continuer à vivre dans la vallée.

Toutefois, la fusion suscite aussi des craintes. Les jeunes estiment que la Commune de Chandolin sortirait perdante, ils craignent que les petits villages de la vallée soient «oubliés». Même soucieux quant à la diminution des services de proximité si les bureaux communaux se voyaient regroupés après la fusion, ceci même si le maintien pendant douze ans de la situation actuelle sera inscrit dans le contrat de fusion. Les jeunes, en fait, sont à l'écoute et en attente d'arguments forts, clairs et sûrs en faveur de la fusion. Ces arguments, Simon Epiney les a développés

dans la deuxième partie de la rencontre.

### Etre plus efficaces encore

Le conseiller aux Etats a commencé par démythifier le rôle d'une commune: les décisions municipales sont dictées à 80% par le droit fédéral et cantonal. «La marge de manœuvre est réduite et les tâches sont compliquées. Si la majorité des conseillers sont favorables à la fusion des communes d'Anniviers, c'est qu'ils sont les mieux placés pour se rendre compte de la difficulté des tâches à accomplir. Pour être efficace au sein d'un conseil communal, il faut être juriste, ingénieur, architecte...» Sans parler du poids des responsabilités qui pèsent sur les élus. S'il est normal d'avoir un peu peur du futur, Simon Epiney souligne qu'il ne faut pas pour autant dramatiser. Ce qui l'inquiète, ce n'est pas l'éventuelle centralisation des services de proximité, mais plutôt, à l'échelle de la vallée, la disparition des commerces et des services publics (poste, autobus), ainsi que le manque flagrant de postes de travail pour les jeunes. Une seule commune permettra la création d'emplois.

Parmi les dossiers importants, il y a celui de l'hydroélectricité. Pour Simon Epiney, Anniviers sera plus forte avec une seule commune. Il fait la même réflexion pour ce qui touche aux bisses, aux équipements comme les pistes cyclables, etc.: «Le degré de priorité sera alors le même pour tous». Il a conclu cette rencontre avec les jeunes en leur disant qu'il comprenait la position des sceptiques, mais a affirmé qu'il est important aujourd'hui de recréer un dynamisme en Anniviers. Et cela est possible avec la fusion des communes. «Les conseils communaux ont pris la décision courageuse de faire un pari sur l'avenir et la Commune d'Anniviers doit être porteuse de grandes espérances pour les jeunes.»

### INForum 4

## Pourquoi changer?

Tout changement implique une prise de risque. On a beau avoir évalué avantages et inconvénients, vient le moment où il faut trancher. À l'heure de décider de la fusion des communes, l'Annivierd-e, rassuré par un siècle d'organisation politique plutôt heureuse, doute lui aussi. Tenté par le réflexe: pourquoi changer, après tout, cela ne va pas si mal?

Le piège de ce raisonnement est qu'il éclaire l'avenir avec la lumière du passé. L'alternative à la fusion est un système qui a fait ses preuves: la collaboration intercommunale.

Mais à force de régler les choses au coup par coup, on remplace la démocratie par une technocratie d'urgence. En perdant de vue l'intérêt général pour régler des problèmes imposés par l'agenda.

Si vos présidents, après avoir poussé loin la collaboration intercommunale, vous proposent aujourd'hui de faire un pas supplémentaire, c'est qu'ils ont leurs raisons. Ils savent, expérience faite, que les collectivités du siècle passé ont atteint leurs limites, que les enjeux du futur s'accommodent mal de décisions d'urgence.

Ils ont la conviction que la Vallée est un territoire naturel, une entité politique et économique mieux à même de relever les défis à venir. Et qu'il convient donc de la doter des pouvoirs d'une collectivité politique, pour que la base, c'est-à-dire, vous les citoyens, redeveniez l'autorité qui prend les décisions importantes. Et le Conseil de la Vallée deviendra l'autorité d'exécution.

Une dernière soirée d'échanges, le 6 octobre à Chandolin, portera sur le Tourisme et l'aménagement du territoire. Deux enjeux capitaux pour l'avenir et qui doivent être résolus en pensant vallée et non plus six communes. Venez poser vos questions, le sujet est sensible et concerne tout le monde. Ne restez pas dans votre coin à cultiver l'illusion que c'était mieux avant et qu'il ne faut rien changer. Tout va changer, tout a déjà changé. Ne vous cachez pas la réalité, venez faire avancer un débat capital dont le seul but doit être: quelle sera la meilleure organisation politique pour le Val d'Anniviers du XXI<sup>e</sup> siècle?

Jean Bonnard



### Prochain forum

**INForum 4: vendredi 6 octobre 2006, 20 heures, à la salle communale de Chandolin.**

**Modérateur: Jean Bonnard, rédacteur en chef du Nouvelliste.**

**Invité: Jean-Michel Cina, conseiller d'Etat**

**Thème: Tourisme et aménagement du territoire.**

## «J'y suis favorable à 200%»

Le promoteur de Grimentz Rémy Vouardoux ne cache pas son enthousiasme face au projet de fusion des communes d'Anniviers. Le fait que les habitants de sa commune y gagneraient, question porte-monnaie, est bien sûr réjouissant, mais ce n'est pas cela qui est décisif. Il rappelle que plus personne ne voudrait que l'école fasse un pas en arrière. «Or à l'époque, le projet faisait aussi un peu peur, même Ayer et Grimentz n'y avaient pas tout de suite adhéré. A l'instar de la fusion des écoles, aujourd'hui, il faut oser faire le pas pour les communes.»

Interrogé sur les bienfaits possibles de la fusion sur le tourisme, Rémy Vouardoux met en avant plusieurs arguments. D'abord il souligne que la fusion des sociétés de développement de St-Jean et Grimentz est une réussite complète. Le tourisme devrait donc se penser à l'échelle de la vallée. «Prenez les animations qui ont souvent lieu en même temps dans des endroits différents. Avec une meilleure coordination, on améliorerait leur efficacité et l'intérêt des touristes. En ayant une seule

Société de développement, nous aurions les moyens, par exemple, d'engager un animateur pour toute la vallée.»

Côté immobilier, la fusion des communes devrait permettre une plus grande professionnalisation dans les procédures d'octroi de permis de construire. «Plus le territoire politique est petit, plus les décideurs sont influençables. On pourrait se poser des questions de fond comme celle de savoir si on veut continuer à pratiquer une politique des constructions intégrées à l'architecture des villages, et l'appliquer de façon globale.» Rémy Vouardoux parle aussi de protection de l'environnement qui serait améliorée. «Quand on est dedans, on ne regarde pas toujours par le bon bout de la jumelle, les acteurs sont souvent juge et partie, un peu de recul serait bénéfique.»

L'idée d'un bureau du cadastre unifié avec des horaires permettant d'obtenir un renseignement matin ou après-midi, cinq jours sur sept, voilà qui aurait de quoi réjouir le monde de l'immobilier. Si les communes fusionnent, on peut aussi imaginer voir s'ouvrir

un bureau de géomètres dans la vallée. «Actuellement nous envoyons des centaines de milliers de francs en plaine, cet argent pourrait rester en Anniviers et j'imagine bien la création de 2 voire 3 places de travail pour des géomètres.»

Le promoteur se réjouit de savoir que la surface à bâtir ne sera pas touchée par la fusion. Il signale que Grimentz a déjà commencé à chercher des solutions contre les lits non-marchands. Rémy Vouardoux est convaincu qu'après la fusion, l'état d'esprit des gens changerait, ils se sentiraient d'abord Annivardiens et se mettraient à regarder la vallée au-delà de leur commune actuelle, acceptant d'aller habiter un peu plus loin dans des zones superbes où les prix n'ont pas flambé. «Où que l'on soit en Anniviers, on est à dix minutes du centre de la vallée où certains services pourraient être délocalisés.» Et quand on parle de centre, ce peut être aussi bien Vissoie que Mission... «Anniviers et les anciennes communes: ce sera comme les quartiers d'une ville. Il n'y a pas de risque de perte d'identité!»

### Informations pratiques

D'ici à la votation vous avez différentes possibilités de vous exprimer.

**Un site internet:** www.anniviers.org

**Une adresse e-mail:** infusion@anniviers.org

**Une adresse postale:** INFusion - case postale 46 - 3961 Vissoie

**Un numéro de fax:** 027 475 60 31

**Un numéro de téléphone:** 027 475 14 55 pour demander les documents publiés sur le site internet www.anniviers.org en version «papier».

### Impressum

INFusion est l'organe officiel de communication des communes du val d'Anniviers concernant le projet de fusion. Le journal est distribué gratuitement à tous les ménages du val d'Anniviers. **Conception:** ComE - Icoagne • **Rédaction des textes:** Danielle Emery Mayor Paul Vetter - Martine Antonier - Philippe Chauvix - Nathalie Getz • **Mise en page:** Sergio Pardo • **Impression:** Imprimerie de la Vallée. Pour des raisons de lisibilité, toute désignation de personne, de statut ou de fonction vise indifféremment l'homme ou la femme.